

Brèves économiques de Tunisie et de Libye
Semaine du 19 au 23 octobre 2020

Tunisie :

- La Banque mondiale prévoit une chute du PIB de -9,2% en 2020 pour la Tunisie (contre -7,0% pour le FMI).
- L'exécution du budget à fin août fait état d'une baisse des ressources propres de 11%, d'une stagnation des dépenses et d'un creusement du déficit sur 8 mois de 3,3 à 5,6 Md TND.
- Le déficit budgétaire cette année, encore récemment estimé à 8% du PIB par le FMI, atteindrait le chiffre historique de 13,4% du PIB selon la Loi de Finances complémentaire (LFC) 2020.
- Le projet de loi de Finances au titre de l'année 2021 (PLF 2021) a été déposé auprès de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) le 15 octobre 2020.
- Le déficit commercial à prix courants sur les 9 premiers mois de l'année 2020 est passé en un an de 14,8 à 10,1 Md TND.
- Les flux d'IDE entrants bruts totaux à destination de la Tunisie au cours des 9 premiers mois de 2020 ont baissé de -23,2% sur un an ; la France reste le premier pourvoyeur d'IDE en Tunisie (42% des flux d'IDE totaux à fin septembre 2020).
- Les ministres des affaires étrangères tunisien et français ont signé le 22 octobre 2020 un accord pour une première tranche de 100 M EUR de prêt de politique publique (PrPP) à l'Etat tunisien tandis que, le même jour, un accord de financement de l'Agence française de Développement (AFD) de 38 M EUR a été signé au bénéfice de la Société Nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE).
- Alors que le nombre de cas de Covid-19 continue de monter en Tunisie, le chef du gouvernement a autorisé l'ensemble des gouverneurs à décréter un couvre-feu dans leurs gouvernorats respectifs à partir du 20 octobre 2020. Le couvre-feu dans le Grand Tunis a été prolongé jusqu'au 6 novembre.

Libye :

- Les deux gouvernements de l'Est et de l'Ouest travailleraient à présenter un budget unifié et consolidé, selon le chef adjoint du Conseil présidentiel (CP) du Gouvernement d'entente nationale (GEN) M. Ahmed Meitig.
- La production de pétrole en Libye atteindrait environ 500 000 barils par jour.
- Le comité militaire conjoint 5+5 a convenu de la réouverture des routes terrestres et aériennes en Libye et de la restructuration de la Garde des sites pétroliers.
- La Chambre des représentants a rejeté la démission du gouvernement de l'Est le 19 octobre 2020.

Tunisie

La Banque mondiale prévoit une chute du PIB de -9,2% en 2020, supérieure aux prévisions de -7% du FMI publiées la semaine dernière, et très supérieure aux dernières prévisions de juin de la BM (-4%), témoignant d'une aggravation de l'impact conjoncturel de la crise sanitaire et de l'instabilité politique. La BM prévoit une reprise de +5,9% en 2021, puis de +2,0% en 2022. La BM prévoit également un ralentissement de l'inflation de 7,1% en 2019 à 5,6% cette année (5,8% pour le FMI) ainsi qu'une résorption du déficit courant de -8,8% à -7,1% du PIB (-8,3% du PIB pour le FMI), les importations diminuant plus vite que les exportations. Les IDE nets devraient cependant reculer de 2,1% du PIB en 2019 à 0,8% en 2020. La BM anticipe un creusement du déficit budgétaire à -8,1% du PIB, après -3,6% en 2019, très en deçà cependant des 13,4% annoncé par le gouvernement (cf. *infra*) et un bond de la dette publique de 72,2% du PIB en 2019 à 86,6% en 2020. Pour la BM, les perspectives de réformes pour soutenir la reprise s'annoncent difficiles. Face au choc de la crise sanitaire qui a déjà beaucoup affecté la population tunisienne, la BM considère qu'il y a peu de marge de manœuvre pour améliorer les perspectives budgétaires en réduisant la masse salariale et les subventions non ciblées. Elle note que la mise en œuvre des nécessaires réformes structurelles visant à améliorer les performances des entreprises publiques, à accroître l'efficacité des marchés et à lutter contre la corruption dépendra de la capacité du nouveau gouvernement à dégager un consensus.

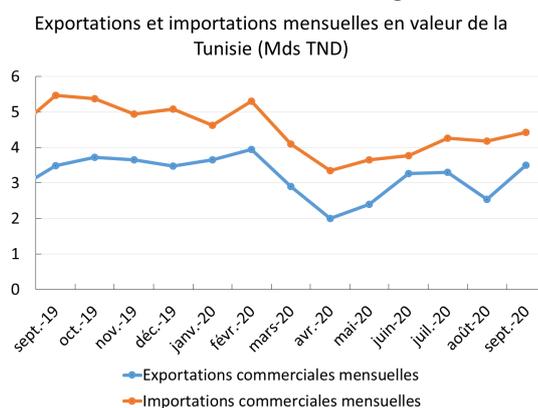
L'exécution du budget à fin août fait état d'une baisse des ressources propres de 11%, d'une stagnation des dépenses et d'un creusement du déficit sur 8 mois de 3,3 à 5,6 Md TND. La baisse des ressources propres (-10,9% en g.a. à 18,8 Mds TND) provient essentiellement de celle des recettes de TVA (-16,0% à 4,3 Mds TND) et de l'impôt sur les sociétés (-25,0% à 1,8 Md TND), en lien avec l'impact de la crise du covid-19 sur l'activité économique. En parallèle, les dépenses publiques hors dépenses d'amortissement, ont quasiment stagné (-0,5% en g.a. à 23,8 Mds TND). La baisse des dépenses d'investissement (-12,6% à 3,3 Mds TND) et d'interventions et transferts (-25,4% à 3,8 Mds TND, notamment grâce à la baisse des subventions aux carburants de -62,9% à 780 M TND) ont compensé l'accroissement de la masse salariale (+12,9% à 12,6 Mds TND, soit 78% des dépenses de fonctionnement, et 59% des dépenses totales hors remboursement du principal). A noter que les ressources d'emprunt (satisfaisant le besoin de financement) sur les 8 premiers mois de 2020 ont progressé de +8,3% en g.a. à 8,5 Mds TND. Il s'agit pour 48% d'emprunts extérieurs (dont 3,3 Mds TND d'appui budgétaire, lequel représente 39% des ressources d'emprunt

totales). Enfin, l'encours de la dette fin août 2020 s'élevait à 89,9 Mds TND et était essentiellement de la dette extérieure (67%).

Le déficit budgétaire cette année, encore récemment estimé à 8% du PIB par le FMI, atteindrait le chiffre historique de 13,4% du PIB selon la Loi de Finances complémentaire (LFC) 2020, contre 3% prévus dans la Loi de Finances initiale (LFI). Le budget de l'Etat pour l'année 2020 a été révisé à la hausse à 51,7 Mds TND (contre 47,3 Mds TND dans la LFI). La LFC 2020 table sur un taux de croissance de -7,3% (plus optimiste que la prévision de la Banque mondiale à -9,2%, mais moins optimiste que celle du FMI à -7,0%). Selon le projet de LFC 2020, le budget sera financé à hauteur de 58% par les ressources propres de l'Etat (29,97 Mds TND) et le reste (21,73 Mds TND) par les ressources de trésorerie, dont les ressources d'emprunt représentent plus de 99% (21,55 Mds TND). **Le gouvernement prévoit de combler le besoin de financement par un recours accru : 1/ à l'aide budgétaire**, qui passe de 4,4 Md TND dans la LFI à 6,3 Mds TND dans la LFC grâce notamment aux engagements du FMI et de l'UE débloqués dans le contexte de la crise sanitaire ; **2/ et surtout à l'endettement domestique** qui passe de 2,4 Mds TND à 14 Md TND. Le volume de la dette publique exploserait ainsi à 90% du PIB (contre 72,5% prévu dans la LFI). Dans une interview accordée le 18 octobre, le chef du gouvernement M. Hichem Mechichi a insisté sur la nécessité pour l'Etat d'honorer ses dettes et de rétablir la confiance avec les partenaires sociaux. Il a indiqué que la situation financière est exceptionnelle et nécessite des mesures exceptionnelles, comme le recours à la Banque centrale de Tunisie (BCT). M. Ali Kooli, a précisé le 19 octobre 2020 que « la loi ne le permet pas directement mais la BCT peut racheter les bons de Trésor sur le marché ».

Le projet de loi de Finances au titre de l'année 2021 (PLF 2021) a été déposé auprès de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) le 15 octobre 2020, à la veille de l'échéance constitutionnelle du 16 octobre. Le budget de l'Etat pour l'exercice 2021 est estimé à 52,6 Mds TND dans le PLF 2021, avec 33 Mds TND de ressources propres, 19,6 Mds TND de ressources par emprunt et trésorerie (dont près de 85% d'emprunts extérieurs), 41 Mds TND de dépenses (hors financement du déficit). Le projet de budget a été établi sur la base d'une prévision de croissance de +4,0% en 2021 (chiffre équivalent à la prévision du FMI) et d'un prix du baril de pétrole à 45 USD. Le déficit budgétaire se réduirait à 7,3% du PIB (après 13,4% en 2020, cf. supra), soit 8,9 Mds TND. Interrogé au sujet de la dette, le ministre de l'Economie, des Finances et de l'appui à l'Investissement M. Ali Kooli a déclaré que la dette devrait se situer aux alentours de 92 à 93% en 2021, dont il souhaite avant tout rendre la structure plus soutenable (lissage des échéances de remboursement, réduction de sa composante extérieure). **Le PLF 2021 s'articule autour de quatre axes** : 1/ poursuite des réformes fiscales et modernisation de l'administration ; 2/ impulsion de l'investissement et de l'épargne ; 3/ renforcement des ressources de l'Etat et amélioration du recouvrement fiscal ; 4/ lutte contre l'évasion fiscale et promotion du *decashing*. **Parmi les nouvelles dispositions figurent** notamment : l'harmonisation du taux d'IS à 18% pour les sociétés précédemment soumises aux taux de 13,5%, 20% et 25% ; l'interdiction des transactions en cash pour les montants supérieurs à 3000 TND (le plafond étant initialement de 5000 TND) ; la création d'un fonds de soutien à la décentralisation et à la solidarité entre les collectivités locales ; l'augmentation des droits de consommation applicables aux boissons alcoolisées et l'instauration d'une taxe de 100 millimes /kg ; la hausse de la taxe sur le droit de consommation de 10% appliquée sur certains produits pétroliers ; la réduction de la redevance minière imposée à la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG) de 10 à 1% en vue de contribuer au sauvetage de cette compagnie ; l'incitation à l'acquisition d'un logement pendant l'année 2021, en accordant aux acquéreurs une réduction mensuelle de 1000 TND sur l'impôt sur le revenu. Les députés auront jusqu'au 10 décembre 2020 pour examiner le projet.

Le déficit commercial à prix courants sur les 9 premiers mois de l'année 2020 est passé en un an de 14,8 à 10,1 Md TND, dans un contexte de contraction des échanges suite à l'apparition du covid-19 en Tunisie. La baisse des exportations en valeur (-16,6% à 27,5 Mds TND fin septembre 2020) a été moins importante que celle des importations en valeur (-21,3% à 37,7 Mds TND). Sur le seul mois de septembre 2020, les exportations ont légèrement augmenté (+0,6%), les importations se sont fortement repliées (-19,0%) et le déficit commercial s'est contracté de 53,5% en un an à -923 M TND par rapport à septembre 2019. En volume (prix constants base 2015), la baisse des exportations sur 9 mois (-15,3%) a également été moins marquée que celle des importations (-18,1%). Sur le plan sectoriel, la hausse des exportations sur 9 mois en valeur du secteur agroalimentaire (+14,2%) est tirée des exportations d'huile d'olive (+78,3%). L'ensemble des autres secteurs ont enregistré une baisse, particulièrement prononcée dans les secteurs de l'énergie (-28,4%), des industries mécaniques et électriques (-20,1%), et des autres industries manufacturières (-21,1%). Côté importations, l'ensemble des secteurs ont enregistré une baisse, en particulier dans le secteur de l'énergie (-33,7%) et des mines, phosphates et dérivés (-31,2%). In fine, le poids du secteur énergétique dans le déficit a diminué, de 50,1% fin mars à 35,8% fin septembre. Sur le plan géographique, le déficit commercial en valeur reste lié principalement aux échanges avec la Chine (-4,0 Mds TND en septembre 2020), la Turquie (-1,5 Md TND), l'Algérie (-1,5 Md TND), la Russie (-697 M TND) et l'Italie (-660 M TND). A contrario, la Tunisie enregistre un excédent commercial vis-à-vis de la France (+2,6 Mds TND), l'Allemagne (+802 M TND), et la Libye (+767



M TND).

Les flux d'IDE entrants bruts totaux à destination de la Tunisie au cours des 9 premiers mois de 2020 ont baissé de -23,2% sur un an ; la France reste le premier pourvoyeur d'IDE en Tunisie (42% des flux d'IDE totaux à fin septembre 2020). Selon des [données de l'Agence de promotion des investissements étrangers \(FIPA\)](#), les flux d'investissements internationaux entrants en Tunisie (IDE et investissements de portefeuille) ont diminué de -26,4% sur les 9 premiers mois de 2020 en glissement annuel (g.a.), à 1,51 Md TND (464 M EUR). Les flux d'IDE, qui représentent la quasi-totalité des flux d'investissements étrangers (96,8% à fin septembre 2020), ont baissé de -23,2% en g.a. à 1,46 Md TND (450 M EUR) sur les 9 premiers mois de 2020, tandis que les flux d'investissements de portefeuille, plus résiduels, ont diminué de -68,1% en g.a. à 48 M TND (15 M EUR) à fin septembre 2020. **Les flux d'IDE ont baissé dans l'ensemble des secteurs à fin septembre 2020 : -19,7% à 779 M TND pour l'industrie (premier secteur d'investissement), -23,5% à 602 M TND pour l'énergie, -47,7% à 67 M TND pour les services, et -20,7% à 12 M TND pour l'agriculture. La France reste le premier investisseur étranger en Tunisie** avec des flux d'IDE hors énergie de 360 M TND à fin septembre 2020, soit 42% des flux totaux d'IDE, suivie de l'Italie (111 M TND), du Luxembourg (107 M TND), de l'Allemagne (68 M TND) et du Qatar (38 M TND).

Les ministres des affaires étrangères tunisien et français ont signé le 22 octobre 2020 un accord pour une première tranche de 100 M EUR de prêt de politique publique (PrPP) à l'Etat tunisien tandis que, le même jour, un accord de financement de l'Agence française de Développement (AFD) de 38 MEUR était signé au bénéfice de la Société Nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE). Dans le cadre de sa visite du 21-22 octobre en Tunisie, le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian a annoncé un PrPP de 350 M EUR au bénéfice de l'Etat tunisien. Un accord concernant le versement d'une première tranche de 100 M EUR a été signé le 22 octobre 2020 avec son homologue, M. Othman Jerandi, ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger. En parallèle, le directeur de l'AFD en Tunisie, M. Yazid Safir et le ministre de l'Economie, des Finances et du Soutien à l'investissement, M. Ali Kooli, ont signé un accord de financement d'un projet de renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable du Grand Tunis (prêt souverain de 38 M EUR complété par une subvention de 1 M EUR accordée à la SONEDE). Ce prêt de l'AFD vient compléter un prêt analogue de la BEI signé le jour précédent, pour un montant de 38 M EUR. Le projet, financé par l'AFD et la BEI pour un total de 76 M EUR, se concrétisera à travers : i/ la conception, la construction et l'équipement, d'une station de pompage d'eau brute et d'une station de traitement d'eau potable à Béjaoua (gouvernorat de La Manouba) et ii/ la fourniture, le transport et la pose de 52,5 km de conduite pour le transfert d'eau traitée et la construction de six réservoirs de capacité 10 000 m3 chacun. L'objectif du projet de station de traitement permettra d'éviter une pénurie d'eau sur le Grand Tunis, qui pourrait intervenir dès l'été 2022 selon les estimations de la SONEDE.

Alors que le nombre de cas de Covid-19 continue de monter en Tunisie, le chef du gouvernement a autorisé l'ensemble des gouverneurs à décréter un couvre-feu dans leurs gouvernorats respectifs à partir du 20 octobre 2020 et le couvre-feu dans le Grand Tunis a été prolongé jusqu'au 6 novembre. Il restera en vigueur aux mêmes horaires que celles annoncées le 7 octobre (de 21h à 5h du matin du lundi au vendredi et de 19h à 5h du matin le weekend). En revanche, **le protocole sanitaire relatif aux cafés, salons de thé et restaurants est allégé à partir du 19 octobre 2020 dans le Grand Tunis** (Tunis, Ben Arous, Ariana et Manouba) : ceux-ci sont de nouveau autorisés à servir leurs clients dans leurs commerces, avec une capacité d'accueil restreinte à 30% à l'intérieur (espace fermé) et à 50% à l'extérieur (terrasse). Les propriétaires de cafés, salons de thé et restaurants avaient organisé des manifestations appelant à alléger le protocole sanitaire. Pour rappel, le couvre-feu instauré dans le Grand Tunis depuis le 8 octobre oblige également les cafés et restaurants à servir uniquement des produits à emporter dans des récipients à usage unique. Au 20 octobre 2020, **45 892 cas de contamination au Covid-19 et 740 décès ont été confirmés.**

Libye

Les deux gouvernements de l'Ouest et de l'Est travailleraient à présenter un budget unifié et consolidé, selon le chef adjoint du Conseil présidentiel (CP) du Gouvernement d'entente nationale (GEN) M. Ahmed Meitig. Il estime que le **budget du GEN pour 2021 devrait se situer entre 45 à 48 Mds LYD** (après un budget officiel de 38,5 Mds LYD pour 2020 et de 46,8 Mds LYD pour 2019), tandis que **celui de l'Est serait de 5 à 8 Mds LYD.** M. Meitig a déclaré que l'épine dorsale de l'accord négocié avec l'Est était la consolidation du budget, et non pas les pourcentages des revenus pétroliers. Pour rappel, après 8 mois de blocus pétrolier, le maréchal Haftar a annoncé le 18 septembre 2020 la reprise de la production et des exportations de pétrole libyen, suite à l'accord négocié avec M. Meitig, qui proposait, entre autres, la création d'un comité technique conjoint pour superviser les revenus pétroliers et assurer leur juste répartition pour les trois prochains mois.

La production de pétrole en Libye atteindrait environ 500 000 barils par jour, selon Bloomberg. Le champ pétrolier de Sharara, plus grand champ du pays, pomperait environ 110 000 barils par jour (source Bloomberg). Par comparaison, **la Libye produisait 1,23 M de barils par jour en moyenne en 2019** avant la mise en place du blocus pétrolier mi-janvier.

Le comité militaire conjoint 5+5 a convenu de la réouverture des routes terrestres et aériennes en Libye et de la restructuration de la Garde des sites pétroliers. La Mission d'Appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a déclaré le 21 octobre 2020 que les délégations du GEN et de l'Armée nationale libyenne (ANL) étaient parvenues à un **accord sur six points lors des pourparlers du dialogue militaire conjoint 5+5** : 1/ l'ouverture de toutes les voies terrestres de Libye, 2/ l'ouverture des routes aériennes à travers le pays, 3/ la fin des discours de haine, 4/ le maintien du calme actuel sur les lignes de front, 5/ le soutien aux échanges de prisonniers, 6/ la restructuration de la Garde des sites pétroliers (*Petroleum Facilities Guard*). En juin dernier, la NOC avait déclaré que la PFG était « *devenue comme une milice qui exécute des ordres de dirigeants illégitimes afin de servir des intérêts étrangers* ».

La Chambre des représentants a rejeté la démission du gouvernement de l'Est le 19 octobre 2020. Le gouvernement de M. Abdullah Al-Thani avait présenté sa démission le 13 septembre 2020, après des jours de manifestations dans plusieurs villes de l'Est contre la détérioration des conditions de vie, les coupures d'électricité, et la corruption du pouvoir.